

Cour Pénale Internationale

International Criminal Court

La CPI s







Situation en République centrafricaine

Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance.

Décisions adoptées entre le 9 et le 13 novembre 2009

Affaire Bemba

Decision on the application of 14 September 2009 for participation as an amicus curiae Rendue par la Chambre d'appel le9 novembre 2009

Order granting the Defence's Application for Extension of Time Rendue par la Chambre de première instance III, le 11 novembre 2009

Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les trois affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo, Le Procureur c. Bosco Ntaganda et Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour ; tandis que le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le début du procès dans l'affaire Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui est prévu le 24 novembre 2009.

Décisions adoptées entre le 9 et le 13 novembre 2009

Affaire Lubanga

Redacted Decision on the "Prosecution's Application for Non-Disclosure of Sources contained in the meta-data in compliance with the Consolidated E-Court Protocol" of 16 April 2009

Rendue par la Chambre de première instance I, le 11 novembre 2009

Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

Décision relative à la demande de la Défense de Germain Katanga aux fins de prorogation du délai imparti pour faire valoir ses observations sur le résumé des charges (norme 35 du Règlement de la Cour)

Rendue par la Chambre de première instance II, le 10 novembre 2009

Corrigendum de la "Décision relative à la divulgation de l'identité des victimes aux parties" (ICC-

Rendue par la Chambre de première instance II, le 12 novembre 2009

Decision on Prosecution request for an extension of page limit pursuant to regulation 37(2) of the Regulations of the Court (ICC-01/04-01/07-1617)

Rendue par la Chambre de première instance II, le 12 novembre 2009

Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de trois affaires : Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun (« Ahmad Harun ») et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb »), Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir et Le Procureur c. Bahr Idriss Abu Garda. Trois mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de Harun, Kushayb et Al Bashir pour des charges de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Le suspect n'est pas détenu par la CPI.

Décisions adoptées entre le 9 et le 13 novembre 2009

Affaire Al Bashir

Decision Ordering the Parties to Submit their Observations on Applications a/0443/09 to a/0450/09 for Participation as Victims in the Proceedings

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 6 novembre 2009

Reasons for "Decision on the Application of 20 July 2009 for Participation under Rule 103 of the Rules of Procedure and Evidence and on the Application of 24 August 2009 for Leave to Reply"

Rendue par la Chambre d'appel, le 9 novembre 2009

Affaire Abu Garda

Decision on the Prosecutor's request for an extension of the page limit for his final written observations Rendue par la Chambre préliminaire I, le 12 novembre 2009

Decision on the Legal Representatives of Victims' Request

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 13 novembre 2009

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : **www.icc-cpi.int** Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**.

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre chaîne Youtube.

La CPI accueille un colloque de réflexion sur les réparations des victimes de violences sexuelles en droit international

Le 10 novembre 2009, les Chambres de la Cour pénale internationale ont accueilli un colloque de réflexion sur la question des réparations des victimes de violences sexuelles en droit international. Les juges de la CPI, affectés aux différentes sections, le personnel du Greffe ainsi que les juristes hors classe et les conseillers juridiques des Chambres ont pu y participer.

Dans ses propos de bienvenue, le juge Adrian Fulford, Président de la Section de première instance, a exprimé sa gratitude aux organisateurs du Colloque. Il a mis l'accent sur l'importance de cet échange de vues et de ce partage d'expériences avec d'autres organisations sur l'attribution de réparations.



Le Professeur Van Boven pendant sa présentation au colloque © ICC-CPI.

Dans son discours introductif, le Président de *Droits et Démocratie*, Rémy M. Beauregard, a souligné l'intérêt de comparer les différents cadres juridiques et théoriques, et de recevoir des éclairages d'un groupe d'experts ayant eu l'occasion de travailler sur ces questions, d'un point de vue juridique, du point de vue des victimes et des survivants. Il a également souligné l'importance de prendre en considération des éléments clés, tels que le genre, la culture, la religion et la communauté.

Le Colloque a été organisé par la *Coalition for Women's Human Rights in Conflict Situations* [Coalition pour les droits des femmes en situation de conflits], *REDRESS*, et *Droits et Démocratie*, afin d'échanger des points de vue, expériences et bonnes pratiques relativement aux procédures de réparations dans différents contextes. D'autre part, les discussions ont porté sur la façon dont les réparations ont été accordées par d'autres tribunaux, en particulier les cours régionales des droits de l'Homme, en incluant une dimension spécifique sur le genre lorsque les crimes sont commis contre des femmes ou des filles.

Pour introduire les discussions de la session du matin, plusieurs éminents orateurs ont été invités. Le professeur Theo Van Boven a fait référence à ses expériences antérieures en matière de réparations en droit international, notamment dans le cadre des *principes fondamentaux* des Nations unies et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de

Evénements Calendrier

l'homme et de violations graves du droit international humanitaire. Le juge Antônio A. Cançado Trindade a présenté le sujet des réparations dans la jurisprudence de la *Cour interaméricaine des droits de l'Homme.* Carla Fertsman, Directrice de l'Organisation non gouvernementale basée à Londres, *REDRESS*, a présenté ses considérations et perspectives sur l'attribution de réparations aux victimes de violences sexuelles par les tribunaux internationaux.

Lors de la session de l'après midi, les aspects principaux de la *Déclaration de Nairobi sur le droit des femmes et des filles à un recours et à réparation* ont été souligné par Betty Murungi, Présidente du Comité exécutif de *Women's Caucus for Gender Justice for an International Criminal Court* (renommé plus tard, *Women's Initiative for Gender Justice*). D'autres membres du panel ont traité le sujet des réparations du point de vue des victimes et des survivants. Un échange a pu avoir lieu autour de l'expérience rwandaise de Francine Rutazana, activiste des droits des femmes travaillant pour *ACORD*, une alliance internationale basée en Afrique et ouvrant pour la promotion de la justice sociale. Dr Dyan Mazurana, Directeur de recherche au *Feinstein International Center* a présenté les maux et besoins des filles ayant participé dans des combats lors de conflits armés. Les aspects culturels et les valeurs qui peuvent avoir des répercussions sur les réparations pour les femmes et les filles dans des situations de conflits ont été exposé par Anu Pillay spécialiste des questions de genre qui a travaillé pendant plus de 20 ans dans le Sud, l'Est et l'Ouest de l'Afrique, sur l'égalité de genre, la transformation sociale, la construction de la paix et la justice transitionnel. Dr Clara Sandoval, Maitre de conférences à l'école de droit de l'Université d'*Essex*, a fait référence à des considérations d'ordre familial et de structures communautaires et à leur impact sur la capacité des femmes et des filles à formuler leurs besoins en matière de réparations.

Une présentation du travail, des réussites et des défis de la Section de la participation des victimes et des réparations de la CPI ainsi que du Fonds au profit des victimes a également eu lieu, respectivement par Fiona McKay et Kristin Kalla.

La rencontre se voulait illustrative et a fourni un aperçu significatif des expériences d'attribution de réparations. Elle a été modérée par Vahida Nainar, ancienne Directrice du *Women's Caucus for Gender Justice*, qui a travaillé sur les droits des femmes et les droits de l'Homme depuis plus de 18 ans. Une session de discussions et de questions-réponses, modérée par la juge Elizabeth Odio-Benito a clôt le colloque.

Calendrier

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
6	17	18 18-26 nov : Huitièr Haye	18-26 nov : Huitième session de l'Assemblée des Etats parties (AEP) à La			22
3	24	25	26	27	28	29
8-26 nov : Huit	Ouverture programn du procès dans l'affa	née ire	La Haye			
	Germain Katanga & Mathieu Ngudjolo Chui / AEP	Σ				
30						
DÉCEMBRE						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
	01	02	03	04	05	06
07	08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute